

Je voudrais également exprimer ma profonde estime au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). S'il a fallu déployer beaucoup de persuasion auprès du gouvernement et des autres députés de la Chambre, je puis dire que personne n'a été plus difficile à persuader que le député de Winnipeg-Nord-Centre. Même si je suis sûr qu'il émet quelques réserves quant aux changements dans le principe de l'universalité, je constate avec grand plaisir qu'il accepte certains des arguments présentés. Pour moi, cela a beaucoup d'importance. J'apprécie beaucoup son jugement et son appui et je constate avec plaisir qu'il appuiera cet amendement.

Mon premier contact avec les Mennonites a eu lieu dans une petite ville nommée New Hamburg. Je parlais à un monsieur très bien et qui paraissait très aimable. Il y avait alors des élections et je menais ma campagne. Il écoutait tout ce que je disais et se montrait très encourageant. J'étais très content. Quand j'ai parlé par la suite à l'un de ceux qui m'aidaient à faire ma campagne, je lui ai dit: «Tout semble bien aller, j'ai rencontré M. Untel et il a l'air très très bien disposé.» Il m'a répondu: «Vous perdez votre temps.» «Que voulez-vous dire?», lui ai-je demandé. «M. Untel est Mennonite et il ne vote pas», m'a-t-il répondu. Même lorsqu'ils votent, ils ont toujours une tendance à voter pour le gouvernement au pouvoir afin de ne pas causer de changement et d'assumer le minimum de responsabilité pour les choses qui se passent en ce bas monde. Je dois dire que je ne partage pas la philosophie des Mennonites.

● (1540)

Mais je n'aimerais pas qu'une société impose une de mes théories ou celle de qui que ce soit à d'autres lorsque ce n'est pas vraiment nécessaire. Les Mennonites sont exceptionnels à bien des égards. Ils ont des revendications à formuler. Ils soutiennent qu'on leur avait promis à leur arrivée au Canada de les exempter non seulement du service militaire, mais d'autres programmes également. A l'époque où on leur avait fait ces promesses, il faut reconnaître qu'il n'existait pas de régimes d'assurance comme aujourd'hui. Le gouvernement n'avait pas beaucoup d'obligations dans le secteur de l'assistance sociale, mais la promesse tacite qu'il leur avait faite était qu'on leur permettrait de vivre différemment des autres.

En parcourant les documents signés par les gouvernements de l'époque, je relève une promesse faite à cet effet à l'Ancien ordre des Mennonites et, dans la mesure où il est possible à une société en évolution de tenir une telle promesse, nous devrions le faire. Les Mennonites sont un groupe pacifiste. Ils se sont opposés aux cotisations qui leur étaient exigées aux fins du Régime de pensions du Canada, mais ils n'ont jamais eu recours à la violence. Le gouvernement a saisi leurs chèques de lait pour percevoir les cotisations au Régime de pensions du Canada simplement parce que les Mennonites refusent de les verser. Il s'agissait presque d'une entente tacite entre le gouvernement et eux.

Si les Mennonites avaient participé volontairement au Régime, ils auraient violé un serment très important que chacun d'eux prononce. Il est important d'expliquer l'aspect religieux de la position des Mennonites en ce qui concerne le genre de serment que le postulant doit pronon-

Régime de pensions du Canada

cer lorsqu'il devient Mennonite. Il est important de se souvenir ici que nous ne parlons pas de tous les Mennonites. La très grande majorité d'entre eux n'ont pas la même position que ceux qui appartiennent à l'Ancien ordre des Mennonites. Dans ma région, l'Ordre antique comprend un peu moins de 800 familles, et il y a plusieurs milliers de Mennonites qui n'acceptent pas certains de leurs préceptes. Les membres de l'Ancien ordre souscrivent aux principes suivants:

Nous croyons que l'Église est une fraternité authentique dans laquelle les membres s'engagent à s'entraider en période de besoin et à accepter de se soumettre à la discipline et aux directives de l'ensemble de la fraternité.

Un précepte et un usage de base de l'Église mennonite depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours ont été l'aide chrétienne mutuelle.

Ils s'opposent à l'assurance de toute sorte, privée ou publique, parce que cela viole leur obligation de s'entraider. Je ne trouve pas que cette opinion manque de sens. Si nous pouvions étendre ce principe de l'aide mutuelle à notre société toute entière, nous nous en porterions bien. Dans une certaine mesure, nous le faisons grâce à des programmes d'assurance, mais, je l'ai souligné, les Mennonites s'opposent à ces programmes. Il m'est peut-être difficile de comprendre clairement leur position. Je n'ai pas la même tournure d'esprit qu'eux, mais je puis vous assurer d'une chose, monsieur l'Orateur: les membres de l'Ancien ordre des Mennonites ont de profondes convictions à ce sujet.

Je me rappelle certaines discussions au comité permanent lors desquelles des députés ont souligné le fait que l'Ancien ordre des Mennonites n'est pas le seul groupe qui s'oppose au Régime de pensions du Canada et que toutes sortes de personnes aimeraient en être exclues. Mais leurs raisons sont différentes. Dans le dernier cas, certains individus auraient avantage à participer à un régime privé plutôt que public. L'objection de l'Ancien ordre des Mennonites est tout autre.

Pour prouver leur sincérité, ils ont déclaré être prêts à verser le montant d'argent requis d'eux au titre des cotisations, à renoncer aux pensions du Régime, mais qu'ils ne voulaient pas que leur argent soit versé à un régime d'assurance. Ils étaient disposés à verser le même montant à des œuvres de charité, à l'aide à l'étranger ou à quelque autre fonds dont ils ne retireraient aucun bénéfice. Il importe de faire la distinction. Aux députés qui prétendent que d'autres préféreraient se désister du Régime de pensions du Canada, je demanderais s'ils seraient disposés à agir à l'instar des Mennonites, c'est-à-dire verser les cotisations mais ne pas toucher les prestations, afin de prouver qu'ils agissent par principe, sans le moindre motif pécuniaire. Bien des gens se désistent pour des motifs pécuniaires.

Si quelqu'un veut se désister du Régime de pensions, on peut facilement mettre sa sincérité à l'épreuve; s'il est disposé à ne pas toucher les prestations même après avoir cotisé, comme le proposent les Mennonites, alors rien n'empêche de l'exempter. Je doute fort qu'on puisse trouver beaucoup d'amateurs. J'ai toujours été partisan de l'universalité et, tout comme le député de Winnipeg-Nord-Centre, je ne puis accepter que cette universalité soit morcelée ou abandonnée. Par contre, je prétends qu'en accordant certaines exemptions bien définies, on pourrait même la renforcer.